

Écrit par Mireille Hurlin le 31 mars 2026

Gard, Ardèche, Lozère et Vaucluse, les notaires au chevet du patrimoine



À Nîmes, la [Chambre interdépartementale des notaires du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère et du Vaucluse](#) scelle un partenariat inédit avec la [Fondation du patrimoine](#). Objectif ? Financer concrètement la restauration du patrimoine local grâce à une contribution d'un euro par acte notarié. Une initiative qui élargit la mission traditionnelle des notaires au service du bien commun. C'est ainsi que Jean-Baptiste Borel vient de remettre, au nom de la profession, un chèque de 159 688€ à la fondation du Patrimoine.

C'est un geste modeste en apparence, mais dont la portée pourrait s'avérer considérable. En décidant de reverser un euro pour chaque acte signé, les notaires des quatre départements engagent leur profession dans une dynamique collective de soutien au patrimoine. Rapporté aux milliers d'actes authentifiés chaque année, ce mécanisme constitue une source de financement pérenne pour des projets de restauration souvent fragilisés par le manque de moyens.

Officialisation du partenariat

Ce partenariat, officialisé le 27 mars à Nîmes, marque un changement d'échelle. Après des initiatives départementales concluantes dans le Gard et en Ardèche, le dispositif s'étend désormais à un territoire plus vaste, renforçant sa capacité d'impact. Le prolongement est presque naturel. Au cœur de leur activité, les notaires organisent la transmission des biens, sécurisent les héritages et accompagnent les projets immobiliers. Préserver, protéger, transmettre : ces principes structurent leur quotidien.



Ecrit par Mireille Hurlin le 31 mars 2026

Fondation du patrimoine

En s'associant à la Fondation du patrimoine, ils franchissent un nouveau cap, celui du passage du patrimoine individuel au patrimoine collectif. « Transmettre et protéger le patrimoine est au cœur de notre mission. Avec cette convention, nous contribuons aussi à préserver celui qui appartient à tous », souligne [Jean-Baptiste Borel](#), président de la Chambre interdépartementale. Cette extension du rôle notarial s'inscrit dans un contexte plus large où la question patrimoniale devient un enjeu territorial majeur, à la croisée du tourisme, de l'identité locale et de l'attractivité économique.

Ecrit par Mireille Hurlin le 31 mars 2026





Ecrit par Mireille Hurlin le 31 mars 2026

Jean-Baptiste Borel Copyright Chambre Inter

Des exemples déjà tangibles

Les expériences menées dans le Gard et l'Ardèche donnent la mesure de ce que peut produire une mobilisation professionnelle structurée. Dans le premier, les notaires ont contribué à la restauration du [train à vapeur des Cévennes](#) ou encore de la [chapelle des Pénitents Gris à Aigues-Mortes](#). Dans le second, plusieurs projets ont vu le jour, du [mas fortifié de Saint-Pierre-Saint-Jean](#) à la [tour castrale d'Empurany](#). Autant d'interventions concrètes qui témoignent d'un modèle reproductible et désormais amplifié à l'échelle interdépartementale.

Un outil au service des territoires

Cette initiative participe à une dynamique plus globale comme le maintien du patrimoine bâti, le soutien à l'économie locale avec les artisans et les entreprises du bâtiment, la valorisation touristique et renforcement du lien social. Dans des territoires parfois ruraux ou fragilisés, où les financements publics se raréfient, ce type de partenariat hybride, entre profession réglementée et fondation reconnue d'utilité publique, ouvre de nouvelles perspectives. Créée pour mutualiser les moyens tout en conservant une implantation territoriale forte, la Chambre interdépartementale des notaires du Gard, de l'Ardèche, de la Lozère et du Vaucluse participe à cette évolution récente de l'organisation notariale.

Rationaliser les ressources

Inspirée des recompositions engagées au niveau national, cette structure vise à concilier deux exigences : rationaliser les ressources : formations, services juridiques, représentation institutionnelle, et maintenir un maillage de proximité essentiel à la profession. Ainsi la chambre inter n'est pas vécue comme une centralisation, mais comme une mise en réseau. Elle permet de renforcer la voix des notaires à l'échelle régionale, tout en préservant leur ancrage local, au plus près des citoyens.

Transformation des métiers du juridique

Concrètement, elle coordonne les actions communes, porte les positions de la profession auprès des pouvoirs publics et développe des initiatives collectives, à l'image de ce partenariat avec la Fondation du patrimoine. Dans un contexte de transformation des métiers juridiques et de recomposition territoriale, cette organisation apparaît comme un levier stratégique : plus structurée, plus visible, mais toujours enracinée dans les réalités locales.

Mireille Hurlin